

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
EMOR
SAMEDI 9 MAI 2015
20 IYAR 5775
AVOT 4

48^e année

31

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Un monde qui brille

Il existe des semaines brillantes, de ces semaines qui présentent un tel éclat que rien ne peut les assombrir. Et même si nous pouvons être aussi les témoins d'événements que nous aurions souhaités ne jamais voir, nous sentons la lumière du temps toujours présente, mieux, nous la voyons disperser les miasmes de l'obscurité. Cette semaine, Lag Baomer nous éclaire. C'est le 33^{ème} jour de l'Omer, la Hilloula de Rabbi Chimon Bar Yo'haï, à qui le monde doit le Zohar. Ce jour est littéralement une lumière. Il brille dans la nuit de l'exil et étend sa protection à tous ceux dont le quotidien fragilise la spiritualité. Rabbi Chimon est celui dont les Sages ont dit qu'on «peut se fier à lui en période difficile» car son mérite entraîne le monde entier et tous les hommes qui l'habitent.

Lag Baomer, des centaines de milliers d'enfants se réunissent partout dans le monde, de New York à Paris et de Jérusalem à Moscou, pour clamer bien haut, avec leur bonheur d'être juifs, leur attachement au judaïsme et à ses valeurs, leur amour du prochain, leur espoir d'un monde enfin en paix, en harmonie avec son Créateur. Cela est d'abord une véritable joie et cela suffirait pour qu'on le souligne mais, au-delà de ce simple constat, c'est aussi l'affirmation

d'une attente et d'une espérance. Rabbi Chimon fut, a-t-on dit, celui qui donna au monde le Zohar, la lumière éternelle de la Sagesse Divine. Les enfants en sont aujourd'hui les porteurs. Cette lumière est celle du sens profond de la Torah dont il revient à chacun de faire tout à la fois son compagnon et son guide.

Est-ce là une trop grande ambition ? Ce sens profond de la Torah est cependant une clé. Il est ainsi enseigné que c'est par le mérite de cette étude que «le peuple juif sera libéré d'exil avec miséricorde.» Sommes-nous dignes de cette étude ? En sommes-nous seulement capables ? L'enseignement de Rabbi Chimon est parvenu jusqu'à nous. Bien des siècles plus tard, le Baal Chem Tov et ses successeurs le développèrent pour qu'il puisse devenir nôtre. Aujourd'hui il est à la portée de chacun dans toutes les langues du monde. Faut-il y voir un signe ? En une semaine de lumière, n'y a-t-il pas ici comme une lumière encore plus grande qui montre ses contours ? Celle de la venue de Machia'h. Voici donc arrivé le moment où, par ses actes, chacun peut contribuer à cet avènement. Lag Baomer est venu nous le rappeler. Gardons précieusement ce message. Pour le mettre en œuvre.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Emor

Une lumière inspiratrice

Que se passe-t-il lorsqu'un Sage parle ?

Le Rambam (Maïmonide) écrit (Michné Torah, Hil'hot Déot 5 :1) : «Tout comme un homme sage peut se reconnaître par sa sagesse et ses traits de caractère car ceux-ci lui permettent de se démarquer du reste des gens, il doit également être reconnu par sa conduite».

L'intention du Rambam, quand il écrit ces mots, est de signifier que l'approche juive de la sagesse doit être beaucoup plus que théorique. Les connaissances qu'a acquises l'individu doivent également former son caractère et, ce qui est beaucoup plus important, influencer son comportement. C'est cela qui en fait un Sage.

Parmi les types de conduite que le Rambam qualifie d'«approprées» pour le Sage, se détache le fait d'avoir un langage raffiné. Il le souligne en poursuivant : «un érudit en Torah ne doit pas parler fort ou crier... mais il doit parler à tous avec douceur... Il doit juger tout le monde dans une optique favorable, faire la louange de son collègue et ne jamais rien mentionner de gênant à son propos».

Le vocabulaire utilisé par le Rambam pour «juger... dans une optique favorable» et «ne jamais rien mentionner de gênant à son égard» implique qu'il est possible qu'il voit des manquements dans le caractère de son collègue. Mais même le cas échéant, il «fera la louange de son collègue». Et lorsqu'il s'adressera à lui à titre privé, il pourra, avec gentillesse et patience, le semoncer pour sa conduite (ibid. 6 :7). Mais en s'adressant aux autres et pour lui-même, il devra penser et parler de lui en termes favorables.

Il ne s'agit pas ici simplement du reflet du propre raffinement de l'érudit. Mais en soulignant continuellement les qualités positives

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat EMOR

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 57 • Sortie 22h 14

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.57	Marseille	20.29	Nice	20.23
Grenoble	20.33	Montpellier	20.36	Rouen	21.04
Lille	21.00	Nancy	20.41	Strasbourg	20.35
Lyon	20.38	Nantes	21.08	Toulouse	20.46

à partir du dimanche 3 mai 2015

Heure limite du Chema : 10h 07

Pose des Téléphones : 5h 15



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

d'une personne, on encourage réellement leur expression. Car la pensée et les paroles peuvent apporter d'appréciables transformations dans notre monde. C'est pour cette raison que le Maguid de Mézéritch prononçait, de temps à autre, des concepts que ceux qui l'écoutaient ne pouvaient comprendre. Son intention était d'«attirer l'idée dans notre monde», de sorte que d'autres puissent la comprendre plus tard.

L'on peut évoquer une idée semblable dans le domaine des relations humaines. Nos Sages déclarent que le lachone hara (la médisance) tue trois personnes : celui qui le prononce, celui qui l'écoute et celui dont on parle. L'on peut aisément comprendre pourquoi une telle conversation affecte celui qui parle et celui qui écoute puisque tous deux se livrent à un péché que nos Sages considèrent comme équivalent aux effets combinés de l'idolâtrie, du meurtre et de l'adultère (Er'hin, Hil'hot Déot 7 :3). Mais pourquoi celui dont on parle devrait-il être affecté ? Lui n'a pas pris part à la transgression ! Pour répondre à cette interrogation, on peut expliquer qu'évoquer les traits négatifs de quelqu'un stimule leur expression. Bien que la personne puisse ne pas même être consciente qu'on parle d'elle, le fait que ses défauts soient discutés avive leur révélation. S'ils avaient été tus, il y a une grande probabilité pour qu'ils fussent restés cachés.

«Les attributs positifs sont plus puissants que les attributs répressifs» (Sotah 11a) et d'autres concepts similaires s'appliquent au fait de parler des traits positifs d'une personne. La mention constante des qualités que l'on rencontre chez quelqu'un, et chaque personne est un réservoir infini de bonne volonté, facilite l'expression du bien dans sa conduite.

Le commandement de parler

Ce que l'on vient de développer est lié à notre Paracha, Emor. Emor est un commandement enjoignant de parler. Dans le contexte de la lecture de la Torah, ce commandement a une application immédiate : communiquer les lois de la prêtrise. Néanmoins, le fait que ce terme soit utilisé pour nommer la Paracha indique sa signification plus large : une personne doit parler.

(Le lien de la Paracha avec la parole positive est également souligné dans sa conclusion, avec le récit du blasphémateur qui donne l'exemple de l'approche opposée (Vayikra 24 : 11...). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette Paracha est toujours lue durant la période du Omer. En effet, c'est une époque où l'on pleure la mort des élèves de Rabbi Akiva. Or, diverses sources avancent que l'origine spirituelle de la plaie qui les atteignit se trouvait dans le fait

qu'ils étaient incapables de se respecter les uns les autres.

Et pourtant, nous pouvons observer que nos Sages conseillent : «Parle peu» (Pirké Avot 1 :16) et «Je... n'ai rien trouvé de mieux pour un homme que le silence» (ibid.17), impliquant donc que la parole excessive n'est pas désirable.

Nous ne pouvons non plus affirmer qu'Emor se réfère au commandement de dire des paroles de Torah puisqu'à ce propos existe un commandement explicite : «et tu en parleras», nous encourageant à proliférer dans les paroles de Torah.

Emor se réfère donc plutôt au fait d'évoquer les qualités de ses collègues, comme nous l'avons vu précédemment.

Apprendre avec la lumière

Nos Sages (Yevamot 114 a) associent le commandement Emor avec l'obligation du 'hinou'h, de l'éducation des enfants. Le terme utilisé concernant l'importance de l'éducation, le hazhir, a la même racine que le mot zohar qui signifie «rayonnement», «splendeur». Cela nous enseigne une leçon fondamentale : l'éducation doit se caractériser par une lumière radieuse. En général, il existe deux manières de persuader les enfants de rejeter un comportement indésirable : souligner sa bassesse ou montrer une alternative positive.

Le hazhir souligne l'importance de répandre la lumière, car «une petite lumière repousse beaucoup d'obscurité» et en faisant briller la lumière, l'on allume la lumière intérieure que chacun possède.

Tout comme la lumière allume la lumière

Une dimension encore plus profonde marque le concept que l'on vient de développer. Dans son sens le plus complet, le 'hinou'h de nos enfants, et d'une manière générale de tous ceux que l'on influence, ne doit pas être considéré comme une obligation qui est en dehors de notre service Divin, comme une tâche différente et supplémentaire que nous devons accomplir, mais comme faisant partie intégrante de ce service.

Quand le service Divin d'un homme atteint son sommet, et en relation avec l'élan qui le caractérise de ahavat Israël (amour du prochain) et a'houdout Israël (unité avec le prochain), il se lie à d'autres, ce contact encourage leur évolution personnelle. La lumière qui émane de sa conduite illumine et éduque ceux qu'il approche.

Et cet éclairage de la lumière par la lumière nous conduira à l'Ere où «le Sage brillera comme la splendeur du firmament» (Daniel 12 :3) et «Israël... quittera son exil avec miséricorde» (Zohar).

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 3 mai – 14 Iyar

Mitsva négative n° 149 : C'est l'interdiction faite au profane de manger des choses très saintes.

Mitsva positive n° 132 : Il s'agit du commandement en vertu duquel nous devons, en offrant les prémices, réciter les bienfaits de l'Eternel envers nous.

• Lundi 4 mai – 15 Iyar

Mitsva positive n° 133 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de prélever de toute pâte la 'Halla et de la donner au prêtre

Mitsva positive n° 143 : Il s'agit du commandement nous incommodant de donner aux prêtres l'épaule, les mâchoires et l'estomac de toute bête pure que nous abattons.

Mitsva positive n° 144 : Il s'agit du commandement nous incommodant de mettre de côté les prémices de la toison et de les donner au prêtre.

• Mardi 5 mai – 16 Iyar

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

• Mercredi 6 mai – 17 Iyar

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incommodant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incommodant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• Jeudi 7 mai – 18 Iyar

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement nous incommodant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous incommodant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa rémission totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris
Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris
Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 20.000 ex ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

La Guerre des Six Jours et la campagne des Téfilines

Né en Angleterre dans une famille traditionaliste, Rav Chaim Jacobs habitait dans le quartier juif orthodoxe de Stamford Hill à Londres. Dès l'âge de cinq ans, il fréquenta le Talmud Torah ouvert par le mouvement Loubavitch car tous ses voisins de Cranwich Road, comme le regretté Rav Bentzion Shemtov y habitaient aussi. C'est ainsi que toute la famille fut influencée par le mouvement Loubavitch.

Par la suite, il étudia à la grande Yechiva centrale Loubavitch de New York où il eut le privilège d'observer de près le Rabbi.

«Le Chabbat qui bénit le mois de Sivan – qui tombait le 3 juin 1967 – le Rabbi évoqua longuement la situation en Israël. A cette époque, la tension était extrême au Proche Orient : quelques semaines plus tôt, le président égyptien Nasser avait expulsé ceux qu'on appelait les Casques Bleus, c'est-à-dire les soldats envoyés par l'ONU pour servir de tampon entre Israël et l'Égypte. De plus, Nasser avait bloqué le Golfe d'Akaba : les navires israéliens ne pouvaient plus ni entrer ni sortir depuis le port d'Eilat. De jour en jour, la situation devenait de plus en plus tendue et, dans le monde entier, on imaginait le pire, avec toutes les armées arabes paradant et encerclant Israël de tous les côtés.

Citant le Talmud, le Rabbi expliqua que le verset : «Les peuples du monde verront que le Nom de D.ieu est sur toi et ils vous craindront» est une référence aux Téfilines. Ceci, continua le Rabbi, doit être porté à la connaissance des soldats prêts à combattre en Israël : mettre les Téfilines constitue une protection, en particulier pour les soldats. Le lendemain, dimanche 4 juin, le Rabbi jeûna ; le lundi – 5 juin – la Guerre des Six Jours éclata. Je me souviens comment nous avons tous été très excités d'entendre qu'à l'aube, les avions israéliens, volant à très basse altitude au-dessus du Sinaï, avaient abattu tous les avions militaires égyptiens au sol : ceux-ci n'avaient même pas eu une chance de prendre leur envol.

Le second jour de la guerre, avec plusieurs de mes camarades de Yechiva, je me suis conformé aux directives du Rabbi : nous avons demandé aux commerçants juifs peu pratiquants de mettre les Téfilines. Nous sommes entrés dans les magasins de Kingston Avenue, d'Empire Avenue et Utica Avenue en déclarant : «Aidons Israël à gagner la guerre !». Il n'y eut pas un seul homme ce matin-là qui refusa de mettre les Téfilines ! Chacun était

si enthousiasmé par la victoire soudaine qui s'annonçait...

De fait, le Rabbi souhaitait vraiment que cette inspiration se prolonge et se concrétise. Si vous demandiez à n'importe quel Juif à ce moment-là d'aider Israël financièrement, sans aucun doute chacun aurait vidé son porte-monnaie. Le Rabbi estimait qu'au lieu de demander de l'argent, les rabbins devaient se lever et proposer : «Messieurs! Remontons nos manches et mettons les Téfilines pour aider Israël !».

J'ai continué et j'envoyai chaque jour un rapport sur la campagne de Téfilines que je menai activement. Après mon premier rapport, le Rabbi répondit : «Je suis content pour les bonnes nouvelles ! J'espère que d'autres apprendront de votre exemple et agiront de même !».

Un jour, alors que je marchais sur Bedford Avenue, je remarquai une armurerie qui semblait être une ruche bourdonnante d'activité. Les hommes qui n'étaient pas mobilisés pour la guerre du Vietnam venaient là pour s'entraîner. Je demandai aux responsables : «Avez-vous quelque chose ici qui ressemble à un office religieux pour les soldats juifs?». Non, ils n'avaient rien de cela mais ils répondirent qu'ils seraient très heureux de m'accueillir pour ce genre d'initiative.

J'ai donc arrangé des offices pour les soldats juifs le Chabbat matin. Je revenais le dimanche avec une douzaine d'autres étudiants de Yechiva et, rapidement, nous parvenions à mettre les Téfilines à autant de soldats qu'il était humainement possible.

Quand je rapportai tout cela au Rabbi la première fois, je reçus comme réponse que je devais augmenter mes activités dans ce domaine. Le même soir, Rav Hodakov, le secrétaire personnel du Rabbi m'appela et m'informa, au nom du Rabbi, que «des fonds sont disponibles» et qu'il mettrait à ma disposition tout l'argent dont j'avais besoin pour faire réussir le programme. On m'octroya même un petit bureau pour travailler ! Ce genre d'initiative n'avait jamais été entendu dans le mouvement 'Habad !

Avec l'argent, nous avons pu faire imprimer de nombreux prospectus sur les Téfilines et les prières à offrir aux soldats ; puis nous leur avons proposé des cartes avec les différentes bénédictions écrites en phonétique. Nous avons loué des voitures pour visiter d'autres armureries dans le quartier. Les années suivantes, nous avons continué et

amplifié ce projet. C'est ainsi que démarra la campagne des Téfilines et qu'elle continue de s'intensifier chaque jour. Et tout cela à l'initiative du Rabbi !

Au bout de cinq années d'étude à la Yechiva au 770 Eastern Parkway, je me suis marié et, avec mon épouse Sarah, nous avons été envoyés en 1969 comme *Chlou'him* (émissaires) du Rabbi à Glasgow, au nord de l'Angleterre. Ce fut vraiment très difficile car nous avions du mal à récolter des fonds : tout seul, je devais assumer tous les rôles : enseigner, organiser les activités, gérer et m'occuper de trouver les financements. J'étais totalement nouveau en cela et je dus tout apprendre sur le tas.

Nous avons essayé et essayé mais, en été 1982, nous avons ressenti que la situation financière devenait insupportable. J'ai écrit au Rabbi que nous voulions abandonner parce que nous n'y parvenions pas : nous avions plus de 12000 £ de dettes et nous désirions nous installer ailleurs.

En réponse, nous avons reçu une lettre incroyable (qui fut par la suite publiée dans le livre Likouté Si'hot). Le Rabbi me rappelait que je lui avais écrit quelques semaines plus tôt en spécifiant que, malgré nos difficultés, nous connaissions de grandes réussites et étions témoins « de grands miracles de D.ieu à chaque instant ».

Telle était toujours la démarche du Rabbi : minimiser le problème, insister sur le positif et proposer des encouragements.

Puis il nous rappelait que, quand nous étions arrivés à Glasgow, nous avions tout commencé depuis le début. Depuis, grâce à la bénédiction divine, nous avons des fils et des filles qui suivent la voie de la Torah. Nous possédions notre propre maison. Nous avons établi dans la ville des institutions et des activités qui avaient suscité l'admiration de tous et qui étaient imitées par d'autres. Nous étions connus et respectés par les autorités locales et même les leaders non-juifs. Comment pouvions-nous nous plaindre que la situation n'était pas satisfaisante ?

Dans la lettre se trouvait inclus un prêt de 3000 £. C'était exactement la somme dont nous avions besoin pour joindre les deux bouts à ce moment. Tout le reste est connu. Nous sommes restés à Glasgow et tout s'est arrangé. Exactement comme le Rabbi le souhaitait.

Rav Chaim Jacobs – JEM
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Toujours se préparer au «Chabbat»

«Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier» (Chemot 20:8). A propos de ce verset, Rachi commente : «Prenez garde à vous souvenir toujours du jour du Chabbat : si quelque chose de beau se présente à toi, garde-le pour le Chabbat.»

Il en est de même pour la Délivrance future. Même lorsqu'on se trouve dans les jours profanes du temps d'exil, il faut se souvenir toujours de la Délivrance et s'y préparer. Elle est «le jour qui est entièrement Chabbat et repos pour l'éternité.»

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch
11 Sivan 5744) H.N.



LE TEMPS DES SUSHIS

cuisine japonaise & chinoise

Sous la surveillance de Rav Avraham Barou'h PEVZNER

PARIS

24 RUE VERNIER - 75017
01 40 55 38 55

EN LIVRAISON / A EMPORTER

VANVES

25 RUE D'ISSY - 92170
01 45 29 05 02

SUR PLACE / EN LIVRAISON / A EMPORTER
WWW.LETEMPSDESSUSHIS.FR



32-36 rue de Stalingrad

PORTE DE PANTIN

Le Pré S. Gervais

NOUVEAU !!

Service porte à porte

(sur un rayon de 5 km)

Nous venons chercher votre véhicule

et vous le rapportons après contrôle

Feivel Basange :

Tél : 01 41 83 19 23

Port : 06 21 65 58 71

Service avec Ahavat Israël

LE COIN DE LA HALA'HA

Peut-on réveiller ses parents ?

On demanda à Rabbi Eliézer : Jusqu'où va l'honneur dû à ses parents ? Il répondit : «Sortez et constatez : comment a agi un non-Juif d'Ashkelon qui s'appelait Dama Ben Netina. Les Sages d'Israël souhaitaient lui acheter des pierres précieuses pour l'Éfod (le pectoral du Cohen Gadol, le Grand-Prêtre), avec un bénéfice estimé de six cent mille dinars d'or. La clé (du coffre) se trouvait sous l'oreiller de son père et Dama refusa de le réveiller !». (Par la suite, une vache rousse – phénomène très rare et indispensable pour le culte juif dans les règles de la pureté – naquit dans le troupeau de Dama et les Sages l'achetèrent pour une somme tout aussi importante. Il avait ainsi été récompensé !)

Avait-il vraiment le droit de faire perdre à son père une affaire aussi importante ? Les Sages répondent :

- Il n'a pas fait perdre de l'argent à son père, il a juste retardé la possibilité d'un gain important

- Pour éviter de la peine à son père, on doit être prêt à dépenser beaucoup d'argent.

Cependant, le Séfer 'Hassidim écrit : si le fils sait que le père sera peiné d'avoir raté une affaire plus encore que d'avoir subi le désagrément d'être réveillé ; ou encore, si le père sera heureux d'avoir été réveillé pour participer à une Mitsva (la prière en communauté par exemple), c'est alors une obligation de le réveiller.

(Tout ceci est aussi valable pour le respect à accorder à la mère).

Les décisionnaires contemporains estiment que cela est aussi valable pour un coup de téléphone important que le parent regretterait d'avoir raté.

Certains cependant estiment qu'il vaut mieux, si c'est possible, demander à quelqu'un d'autre de réveiller le parent endormi.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh – *Sichat Hachavoua* N° 1477)

ב"ה

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

SweetHolidays

Venez vivre un été en famille
du 2 au 23 août 2015
à l'hôtel "La Brunerie"
aux 2 Alpes
(à proximité du séminaire d'étude du Beth Loubavitch)

- Pension complète Glatt Cachère
- Cuisine haute gastronomie
- Piscine privée
- Ambiance conviviale • Cycle de conférences
- Club enfants • Baby club

Contactez Yossi et Nehama Bensoussan
Tél: 01 42 00 05 63 - 06 99 94 75 57

À partir de 520 € adulte/semaine
Enfants: tarif dégressif

ESHÉL Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
01 42 45 36 47

ESHÉL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine

55 rue Petit
75019 Paris
01 42 45 36 47

2014 PARTENAIRE BLEU CIEL D'ÉDIF

AFDEN AGENCE FRANÇAISE ENERGIES NOUVELLES

REGIES & COMMERCIAUX
SUR TOUTE LA FRANCE PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG, TOULOUSE, BORDEAUX...

Spécialisé dans la **BOX legrand**
Tous types de compteurs

Compteurs Bleus Financés

Partenaires financiers professionnels :
AXfinance / lecam / FRANCE lease / CORHOPI / CREDIcom

Contact : 01.45.17.00.32 ou contact@groupe-afden.fr demander Edouard

ISROFLAT

Transparence - Sécurité
Visibilité - Confort

contact@isroflat.com

Professionnel de location
d'appartements et villas en Israël

Notre offre :

- Optimisation de votre visibilité et du nombre de vos locations.
- Préservation de votre confort grâce à des méthodes innovantes.
- Transparence totale / Zéro coût caché
- Sécurisation maximale de votre bien, avant, pendant et après la location.

Nous mettons notre expérience et nos innovations au service de votre bien.

Choisissez Isroflat pour la gestion locative de votre appartement

01 76 24 15 15 www.isroflat.com

Gastronomie Traditionnelle Française
Nouvelle carte !

O'you • Toutes les spécialités orientales
• Kémia royale

Service
voiturier

Cacher Beth Din
Toutes nos viandes sont Glatt

164 Av Daumesnil - 75012 Paris
Tél: 01 43 07 68 97

CHABBAT À EMPORTER
sur commande

AUTO/MOTO-ÉCOLE
BLANC BIEN

vous propose
PERMIS MOTO

* Offre Valable jusqu'au 30/04/2015

750€ 650€

CE PRIX COMPREND :

- Frais de Dossier
- 20 leçons de conduite
- 1 examen hors circulation
- 1 examen circulation

ET AUSSI :

- Siège 125
- Permis A2
- Formule accélérée

187, bd Voltaire 75011 Paris
Métro : Boulets - Charente
Tél : 01 43 70 08 04
internet : www.ab-blanc-bien.com
email : voltaire@blancbien.net

LIVRE CODE ROUSSEAU MOTO OFFERT sur présentation de ce prospectus

LAMYCONFORT
LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS

Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.
Perm le Samedi (jusqu'à 18h)

01.47.00.73.55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
LE SPÉCIALITÉ DES LITS CACHER ET SANS CHAÎNETZ

Vous souhaitez acquérir ou faire vérifier des TÉFILINES ou des MEZOZOT
Vous ne pouvez vous déplacer !

Le Beth Loubavitch est à votre disposition. Contactez-nous au 01 45 26 87 60

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Mon école juive,

c'est une école où
la réussite est **assurée**

Beth 'Hanna parmi les meilleurs lycées de France :
**95 à 100% de réussite chaque année au brevet
des collèges et au baccalauréat**

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH - COMPLEXE BETH HAYA MOUCHKA

Ecole Maternelle PARDESS HANNA • Ecole Collège et Lycée BETH HANNA • Ecole - Collège-Lycée de garçons du Beth Loubavitch

Renseignements et inscriptions : 01 44 52 72 96

Les INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH c'est aussi en région parisienne :

CHOISY-LE-ROI

Gan Pardess 'Hanna
Tél. : 06 09 20 50 46

FONTENAY-SOUS-BOIS

Complexe Beth Ména'hém
Gan - Primaire
Tél. : 01 48 75 74 91

LA GARENNE-COLOMBES

Gan Lechaim
Tél. : 01 47 80 21 78

MONTRouGE

Complexe Pardess 'Hanna
Gan - Primaire
Tél. : 01 42 31 02 15

VERSAILLES

Ecole maternelle
Tél. : 06 50 00 50 30



Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Vendredi 8 mai – 19 Iyar

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement nous incombant de sonner du Choffar le 10 Elloul de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Elloul.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• Samedi 9 mai – 20 Iyar

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, durant l'année du Jubilé, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

COMPTE DU OMER 5775

☐ Dimanche soir 3 mai – 30^{ème} jour

Hayom Chelochim Yom Chéhèm Arbaa
Chavouot Ouchené Yamim Laomèr

☐ Lundi soir 4 mai – 31^{ème} jour

Hayom E'had OuChelochim Yom
Chéhèm Arbaa Chavouot Ouchelocha
Yamim Laomèr

☐ Mardi soir 5 mai – 32^{ème} jour

Hayom Chenayim OuChelochim Yom
Chéhèm Arbaa Chavouot Vearbaa
Yamim Laomèr

☐ Mercredi soir 6 mai – 33^{ème} jour

Hayom Chelocha OuChelochim Yom Chéhèm Arbaa Chavouot
Va'hamicha Yamim Laomèr

☐ Jeudi soir 7 mai – 34^{ème} jour

Hayom Arbaa Ouchelochim Yom Chéhèm Arbaa Chavouot Vechicha
Yamim Laomèr

☐ Vendredi soir 8 mai – 35^{ème} jour

Hayom 'Hamicha Ouchelochim Yom Chéhèm 'Hamicha Chavouot Laomèr

☐ Samedi soir 9 mai – 36^{ème} jour

Hayom Chicha Ouchelochim Yom Chéhèm 'Hamicha Chavouot Veyom
E'had Laomèr

Après la tombée de la nuit du second soir de Pessa'h, on commence à compter le Omer. On récite alors la bénédiction suivante:
*Barou'h Ata Ado-Naï
Elo-hénou Mèlè'h Haolam
Achèr Kidechanou Bemitsvotav
Vetsivanou Al Sefirat Haomèr*

On cite ensuite le jour correspondant et l'on dit la phrase suivante:
*"Hara'hamane Hou Ya'hazir
Lanou Avodat Beït Hamikdash
Limekomah Bimhéra Béyaménou
Amen Séla"*

Que doit-on faire si l'on a oublié de compter le Omer ?

- Si on a oublié de compter le Omer pendant la nuit - on pourra le faire dans la journée suivante, mais sans faire la bénédiction. On continuera le compte le soir suivant, en récitant la bénédiction.

- Si on a oublié de compter le Omer un soir et également pendant toute la journée suivante - on continuera à compter les autres soirs, mais sans réciter la bénédiction.